

Documents nécessaires à la correction des actes d'état civil détenus auprès des représentations diplomatiques et consulaires

Correction d'acte de naissance :

La correction du Prénom :

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat.
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de naissance original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de naissance originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.
- 4- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.
- 5- Un certificat de statut, s'il existe, contenant toutes les données, ou tous les documents officiels, y compris les pièces d'identité utilisées (Certificats scolaires, copie de la carte d'identité, copie du passeport, certificat de travail ...).

La correction du Nom :

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat.
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de naissance original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de naissance originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.
- 4- L'acte de naissance original du père.
- 5- L'acte de naissance original du grand père
- 6- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.
- 7- La fiche familiale des parents

La correction des données parentales (le père et la mère)

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat.
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de naissance original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de naissance originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.

- 4- L'acte de naissance du père ou la mère, selon la nature de l'erreur.
- 5- La fiche familiale des parents.
- 6- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.

La correction qui porte sur le genre de la personne concernée

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat.
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de naissance original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de naissance originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.
- 4- Un certificat de statut, s'il existe, contenant toutes les données, ou tous les documents officiels, y compris les pièces d'identité utilisées (Certificats scolaires, copie de la carte d'identité, copie du passeport, certificat de travail).
- 5- Un certificat médical officiel indiquant le genre de la personne concernée et comprenant sa photographie, délivré par les autorités médicales compétentes.
- 6- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.

La correction des données marginales contenues dans l'acte de naissance de la personne concernée :

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat.
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de naissance original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de naissance originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.
- 4- Concernant la correction des données relatives au mariage, ou au divorce;(l'acte de naissance original de l'époux ou l'épouse selon le cas, l'acte de mariage original de la personne concernée, et le jugement de divorce).
- 5- Concernant la correction des données relatives au décès ;(l'acte de décès)
- 6- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.

Correction de l'acte de mariage :

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat.
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de mariage original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de mariage originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.
- 4- L'acte de naissance original de l'époux et l'épouse qui contient toutes les données, y compris l'avis de mention de mariage, lorsque l'erreur concerne l'identité des deux époux.
- 5- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.

Correction de l'acte de décès :

- 1- Le formulaire de demande de rectification dûment rempli téléchargeable sur le site web du consulat
<https://consulat-metz-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/Formulaire-de-demande-de-rectification.pdf>
- 2- L'acte de décès original de la personne concernée, délivré par le lieu de naissance.
- 3- La transcription de décès originale de la personne concernée dont la correction doit être effectuée délivré par le centre diplomatique ou consulaire en langue Arabe ou Français selon le cas.
- 4- L'acte de décès original de la personne décédée
- 5- L'acte de naissance original du demandeur qui prouve son lien de parenté avec le défunt
- 6- Copie du passeport ou la carte d'identité algérienne de l'intéressé(e) et son représentant.

Observation :

Le dossier doit être déposé par l'intéressé(e) ou par une procuration officielle dans le cas où elle est soumise par un mandataire.

Veillez noter que des documents supplémentaires pourront vous être demandés après le dépôt de votre dossier.

Tout dossier incomplet sera rejeté.